

L'An Deux Mil Dix Huit, le Treize Décembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal d'AUFFAY, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur SURONNE Christian, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. VANDERPLAETSEN, MME PELISSE, M. FRANC, MME LESUEUR, M. LARCHER, Adjoint ;
M. LEGOUBEY, MMES PATIGNY, DELAFONTAINE, JARNOUX, MME RENAULT, M. LETELLIER, MME ROUSSEL, M. NGUYEN, MME MOREL, MM. HALBOURG, PINEL, MME LANGLOIS.

ABSENT EXCUSE : M. PEUDEVIN.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Michel VANDERPLAETSEN pour remplir les fonctions de secrétaire. M. Michel VANDERPLAETSEN donne lecture du Procès-verbal de la séance du 11/10/2018 qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1°) COMPTE RENDU COMMISSION AFFAIRES SOCIALES LOGEMENT - BULLETIN MUNICIPAL 2019 - EN DATE DU LUNDI 29/10/2018 A 18 H 00 : MME CLAUDINE LESUEUR

Mme Claudine LESUEUR précise qu'au vu des nombreux évènements qui se sont déroulés dans la Commune en 2018, le Bulletin municipal comporte 4 pages de plus soit 28 pages + 4 pages de couverture.

Le coût pour les graphistes est de 2 250 € HT et de 1 350 € HT pour l'imprimeur.

Elle remercie M. LEGOUBEY, au nom de ses collègues, pour le texte faisant parler les Jacquemarts.

De même, elle remercie Monsieur le Maire pour avoir obtenu 4 100 € auprès des différents sponsors et entreprises.

Les Bulletins Municipaux sont à la Poste de Tôtes et seront distribués la semaine prochaine.

2°) COMPTE RENDU COMMISSION ETUDE AMENAGEMENT COMMUNAL TRAVAUX EN DATE DU MARDI 27/11/2018 A 18 H 00 : M. MICHEL VANDERPLAETSEN

M. Michel VANDERPLAETSEN donne ce compte rendu :

a) Stationnement Rue Docteur Féré

A la demande de M. Olivier LETELLIER, lors du Conseil Municipal, en date du 11/10/2018, la Commission a examiné le stationnement dans la Rue du Docteur Féré.

Il est décidé de faire réaliser, par les Services techniques, au printemps, un marquage au sol en jaune pour interdire le stationnement devant la ruelle.

b) Vitesse voitures Rue Georges Clémenceau

Suite à l'intervention de Mme Anne ROUSSEL lors du Conseil Municipal, en date du 11/10/2018, la Commission a étudié le problème de la vitesse excessive des voitures dans la Rue Georges Clémenceau.

M. Michel VANDERPLAETSEN a contacté M. Hervé LEMOINE de la Direction Départementale des Routes de Clères, le 26/11/2018, qui n'est pas favorable à la pose de balises car le stationnement est impossible du fait de l'absence de trottoir.

c) Aménagement Rue Jules Ferry

M. Michel VANDERPLAETSEN informe le Conseil Municipal qu'une Convention a été signée avec Seine-Maritime Attractivité, le 12/09/2018, pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Honoraires 1 % des travaux plafonnés à 2 500 €).

Un rendez-vous est programmé le Mardi 18/12/2018 à 10 H, à la Mairie, avec Seine-Maritime Attractivité (M. Jérôme LAGUERRE) et la Direction Départementale des Routes de Clères (M. FOLLIGNE et M. LEMOINE).

d) Réserve foncière 13 ha terrain situé derrière le Collège René Coty et le Lotissement communal "Le Bosmelet"

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle au Conseil Municipal que des terres situées sur AUFFAY et SAINT DENIS SUR SCIE, appartenant à Mme FRANC Valentine, fille de M. Pierre BRETON DES LÖYS, sont à vendre.

Ces terres, situées en zone NAa, d'une superficie de 13 ha 68 a 08 ca, sont à proximité du Collège, du Lotissement, de la ZI, du Tennis couvert et du Gymnase.

Monsieur le Maire a contacté la propriétaire afin d'obtenir une proposition d'achat (pas de droit de préemption) pour une réserve foncière. L'Etablissement Public Foncier de Normandie pourrait participer.

Par contre, la SAFER pourrait intervenir sûrement dans ce dossier.

Apparemment, un promoteur immobilier serait intéressé mais pour 9 ha seulement car les autres 4 ha sont classés constructibles pour un aménagement sportif.

Le Vendeur souhaitant vendre la totalité du terrain, un autre promoteur a été contacté.

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle que le Plan d'Occupation des Sols devient caduc, normalement, au 31/12/2019, ensuite le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera.

Donc, ce projet doit se concrétiser rapidement.

e) Fibre optique

M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal qu'un rendez-vous a eu lieu le 17/10/2018 à 10 H afin que notre Commune soit consultée en prévision des études et des travaux d'un réseau à communications électroniques à très-haut débit en fibres optiques sur AUFFAY.

Lors d'une rencontre le 30/11/2018 à 9 H, en Mairie, les emplacements de 4 armoires ont été définis.

M. Michel VANDERPLAETSEN précise que l'accord des Bâtiments de France est nécessaire.

f) Local de la Gare SNCF

Un rendez-vous a été organisé le 24/10/2018 à 9 H, en Mairie, en présence de M. BARBIER et de M. GOBE de la SNCF.

Ils nous ont remis des plans des 2 niveaux de l'immeuble de la Gare pour étudier une éventuelle mise à disposition à la Commune.

Toutefois, l'accès au public de la billetterie de la Gare devra être garanti.

M. Christian SURONNE a discuté de ce projet avec M. CORNIERE, Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux, qui pourrait être intéressé par ces locaux.

g) Vente terrain + anciens locaux Services techniques et locaux ancienne SEGPA CES Rue René Coty : RJP M. HAUTOT

La vente a bien été réalisée le 16/10/2018 à 16 H 30.

La démolition des bâtiments est pratiquement terminée.

Un premier Permis de Construire a été déposé.

2 autres lots seraient retenus.

h) Travaux Défense Incendie Rue Duquesne (Mme LEROY)

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle la délibération du Conseil Municipal, en date du 11/10/2018 :

"M. Michel VANDERPLAETSEN indique au Conseil Municipal que pour assurer la défense incendie sur une partie de la Rue Duquesne, il est nécessaire de permettre au Service Départemental d'Incendie et de Secours l'accès à la rivière La Scie pour installer une motopompe.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'Entreprise Top Signalisation, en date du 02/10/2018, d'un montant de 198,00 € HT/237,60 TTC, pour la signalétique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Mme LEROY pour l'utilisation d'une partie de son terrain.

Le Conseil Municipal inscrit les crédits au Budget Primitif 2019".

Depuis, M. Michel VANDERPLAETSEN précise que Mme LEROY a signé la Convention et que le dossier complet a été transmis au Lieutenant LETROUX du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour accord.

Monsieur le Maire profite de ce point de l'ordre du jour pour informer le Conseil Municipal que ces travaux permettent d'assurer la Défense incendie de cette Rue et qu'en conséquence il a été décidé d'annuler les travaux prévus chez M. RIMBERT, d'autant plus que la Commune d'HEUGLEVILLE SUR SCIE n'y semblait pas favorable.

i) Propriété M. BIDAULT Hervé/Mme HALBOURG Fabienne (ex BARRE Berthe) 6 Rue Jean Macé - Chapelle de la Léproserie

Les nouveaux propriétaires ont pris contact avec Monsieur le Maire pour signaler la vétusté de la chapelle.

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle que la démolition de la chapelle est impossible sans accord des Bâtiments de France.

De plus, un engagement de la conserver a été noté dans l'acte de vente.

j) Deux bornes de recharge pour véhicules électriques sur parking de la Gare

M. Laurent NGUYEN a signalé, lors de la Commission que les 2 bornes fonctionnaient mal ou pas du tout.

M. LEGOUBEY, lors de la réunion du 15/11/2018 de la Clé 10 du Syndicat Départemental d'Énergie 76, a sollicité l'installation de 2 nouvelles bornes.

Lors de la réunion de bureau du SDE 76, le 04/12/2018, il a été décidé l'installation de 2 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Gare.

L'investissement et le fonctionnement (électricité, paiement par carte) seront pris en charge en totalité par le SDE 76.

k) Réseau Eclairage public Rue de Verdun

L'enfouissement de ce réseau a été demandé au Syndicat Départemental d'Énergie 76 au titre des projets 2019.

Nous attendons l'avant-projet pour prendre une délibération.

3°) DELIBERATION N° 59/2018

TOILETTES PUBLIQUES SOUS LA HALLE : REFECTION COMPLETE

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été évoqué lors du Conseil Municipal du 11/10/2018.

Il avait été envisagé la pose de portes automatiques.

Mme SAVARY Béatrice a accepté, gracieusement, à la demande de M. Christian SURONNE, d'ouvrir et de fermer la porte des toilettes.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de procéder à la réfection complète des toilettes publiques sous la Halle, suivant devis de l'Entreprise HENNET, en date du 12/09/2018, d'un montant de 12 346,00 € HT/14 815,20 € TTC et prévoit les crédits au Budget Primitif 2019.

4°) DELIBERATION N° 60/2018

TOITURE EGLISE : RESTRUCTURATION DES PARTIES HAUTES DE LA COLLEGIALE NOTRE DAME A AUFFAY - CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE N° A51/2 POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SARL AIS M. CHRISTIAN GIRAUD

Suite à notre demande, M. GIRAUD, Directeur de la SARL AIS, nous a transmis le 27/11/2018, une Convention A51/2 pour une Assistance complémentaire à Maîtrise d'Ouvrage, d'un montant de 3 000 € HT/3 600 € TTC.

Cette mission complémentaire est nécessaire pour l'établissement des avenants de transfert des marchés des entreprises, de la Commune d'AUFFAY à la Commune Nouvelle de Val-de-Scie.

De plus, elle comporte, également, la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux (10 000 € pour un projet par mandat).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette Convention et prévoit les crédits au Budget Primitif 2019.

5°) DELIBERATION N° 61/2018
SUPPRESSION DES REGIES AU 31/12/2018

Le Conseil Municipal décide de supprimer les régies suivantes au 31/12/2018 :

- a) *Halte-Garderie La Futaie ➤ CDC Terroir de Caux au 01/01/2018*
 - *Régie Dépenses 01/09/2002 ⇨ Délibération 04/07/2002*
 - *Régie Recettes 01/09/2002 ⇨ Délibération 04/07/2002*
- b) *Centre Aéré ➤ Compétence CDC Terroir de Caux 01/01/2018*
 - *Régie Dépenses ⇨ Délibération 01/02/1990*
- c) *Camp Adolescents ➤ Compétence CDC Terroir de Caux au 01/01/2018*
 - *Régie Dépenses ⇨ Délibération 01/02/1990*
- d) *Espace-Jeunes ➤ Fermé au 31/08/2018 suite réorganisation Accueil de Loisirs Les Jacquemarts*
 - *Régie Dépenses ⇨ Délibération 31/05/2001*
 - *Régie Recettes ⇨ Délibération 31/05/2001*
- e) *Accueil de Loisirs Les Jacquemarts ➤ A fermer au 31/12/2018 et à recréer au 05/01/2019 Val-de-Scie*
 - *Régie Dépenses 01/01/2002 ⇨ Délibération 08/11/2001*
 - *Régie Recettes 01/01/2002 ⇨ Délibération 08/11/2001*
- f) *Bornes Camping-car ➤ A fermer au 31/12/2018 et à recréer au 05/01/2019 Val-de-Scie*
 - *Régie Recettes 01/02/2015 ⇨ Délibération 29/01/2015*

6°) DELIBERATION N° 62/2018
VOIRIE COMMUNALE : CLASSEMENT - M. MICHEL VANDERPLAETSEN

M. Michel VANDERPLAETSEN rappelle la date du dernier classement dans la Voirie communale 02/07/2009 pour 12 130 m de linéaire total soit 7 448 m de voies à caractère de chemin, 3 912 m de voies à caractère de rues et 770 m de voies à caractère de Place publique.

Nous avons donné à la Société EUCLYD, le 06/01/2017, l'ordre de service suivant son devis, en date du 20/11/2016, d'un montant de 2 367,00 € HT/2 840,40 € TTC pour établir le tableau et le plan de la Voirie communale.

Auparavant, la Direction Départemental d'Équipement le gérait avec nous (ATESAT).

La Société EUCLYD nous a remis le 14/11/2018, le dossier de classement des voies à réaliser :

✓ Zone Industrielle Voie C22	50 m
✓ Rue du Président Coty Voie U9	240 m
✓ Béguinage Voie U22	50 m
✓ Place Michel Hollard Voie P4	420 m
✓ Place Ecole Maternelle Voie P6	60 m
✓ Sente aux moines Voie U4	40 m
✓ Impasse Jean Macé Voie U28	110 m
✓ Impasse du Bois de la Motte Voie F2	370 m

	1 340 m

Le Conseil Municipal décide de classer toutes ces voies.

En conséquence, la Voirie communale est de 13 470 m de linéaire total soit 7 868 m de voies à caractère de chemin, 4 352 m de voies à caractère de rues et 1 250 m de voies à caractère de Place publique.

Le dossier sera transmis à la Communauté de Communes Terroir de Caux pour validation.

7°) **DELIBERATION N° 63/2018**

**CENTRE DE GESTION - COURRIER EN DATE DU 25/10/2018 CONVENTION
ADHESION POLE SANTE/PREVENTION DU 01/01/2019 AU 31/12/2022**

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

**"Délibération
portant adhésion aux missions optionnelles
du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale
de la Seine-Maritime
Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

Monsieur Christian SURONNE, Maire de la Commune d'AUFFAY expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- *Conseil et assistance chômage*
- *Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines*
- *Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général*
- *Réalisation des dossiers CNRACL*
- *Réalisation des paies*
- *Mission archives*
- *Conseil et assistance au recrutement*
- *Missions temporaires*
- *Médecine préventive**
- *Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels*
- *Inspection en matière d'hygiène et de sécurité*
- *Expertise en hygiène et sécurité*
- *Expertise en ergonomie*
- *Expertise en ergonomie d'un poste de travail*
- *ou toute autre mission.*

**La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

ARTICLE 1

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2

D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc...)."

8°) **DELIBERATION N° 64/2018**

MARCHE VENDREDI MATIN : CONTRAT M. LAURENT GARNIER
CONCESSIONNAIRE MARCHE - REVISION A PARTIR DU 01/01/2019

Comme convenu, par contrat applicable depuis le 1^{er} Janvier 2016 avec M. GARNIER Laurent, Concessionnaire du Marché du Vendredi matin, le Conseil Municipal décide de maintenir ainsi, la redevance payée par M. GARNIER Laurent et les droits de place collectés par lui-même auprès des commerçants non sédentaires :

DU 1 ^{er} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019	
Redevance	11 436 €
Droits de place	0,25 € 0,51 €

M. GARNIER et Mme GILLES Monique, Présidente du Syndicat des Commerçants non Sédentaires, ont donné leur accord.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

M. Gérard LARCHER profite de ce point de l'ordre du jour pour préciser que la Fête foraine s'était bien passée.

En effet, nous avons installé des compteurs eau et électricité au fond du parking de la Gare. Ainsi, une partie des caravanes se sont installées sur ce lieu.

Par contre, les camions n'ont pu se rendre sur le parking de la Salle des fêtes, comme prévu, car la Rue du 8 Mai 1945 était en travaux (SDE76 et CDC Terroir de Caux).

Monsieur le Maire précise que les forains ont été reçus, à la Mairie, pour les remercier de leur compréhension lors de l'installation de la palissade de l'Eglise l'an dernier.

M. Michel VANDERPLAETSEN expose que, cette année encore, la palissade a été poussée pour la Foire, mais elle va, dorénavant, restée ainsi pendant les 5 ans de travaux sur la toiture de l'Eglise.

De plus, les nouvelles installations de manèges devant l'Eglise et la Rue Victor Hugo donnent toute satisfaction.

Concernant les mesures incendies, 2 nouvelles bornes vont être installées, après l'octroi de la subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

De plus, la rivière La Scie est toujours utilisable en cas d'incendie, d'après M. SURONNE.

Reste le problème du stationnement Rue Narcisse Dufour, surtout le vendredi matin, jour de Marché.

M. Claude FRANC suggère de demander à M. GARNIER de faire appliquer le non-stationnement, dans cette rue, par les commerçants non sédentaires.

L'interdiction de stationnement d'une partie de la Rue Narcisse Dufour va être étudiée prochainement : panneaux, peinture, arrêté, distance, etc...

Mme Isabelle DELAFONTAINE signale que l'Entreprise LEPICARD quitte AUFFAY. En conséquence, son parking privé sera certainement fermé aux voitures.

9°) DELIBERATION N° 65/2018

MAGASIN KANDY : COURRIER 13/09/2018 - OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
9 DIMANCHES EN 2019

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

"Par dérogation au principe du repos dominical, l'article L.3132-26 du Code du travail permet, désormais, au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail, le dimanche, pour un maximum de 12 dimanches par an, par branche d'activité.

Dans tous les cas, la liste des dimanches doit être arrêtée, avant le 31 Décembre, pour l'année suivante (article L.3132-26 du Code du travail), après avis du Conseil Municipal.

La dérogation d'ouverture peut être accordée, uniquement, aux commerces de détail. Les établissements de commerce de gros, les prestataires de services et les professions libérales, artisans ou associations ne peuvent en bénéficier.

La demande d'ouverture peut être, indifféremment, sollicitée par un seul commerçant, une union commerciale, un groupement professionnel et la dérogation s'appliquera à la totalité des établissements qui se livrent, dans la commune, au même type de commerce.

5 des 12 dimanches relèvent de l'initiative du Maire. Pour les 7 autres, la dérogation doit être accordée, après avis conforme de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre. Toutefois, la Communauté de Communes Terroir de Caux, lors de son Conseil Communautaire en date du 25 Septembre 2018, a décidé de laisser aux Communes cette compétence. La dérogation doit, également, être soumise, pour avis, aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés intéressés. Cet avis ne lie pas le Maire qui reste libre d'accorder sa dérogation.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, en date du 13/09/2018 dans lequel le Magasin KANDY, commerce de détail, demande son ouverture exceptionnelle, en vertu de l'article L.221-19 du Code du travail :

- *Le Dimanche 27/10/2019 de 10 H 00 à 18 H 30*
- *Les Dimanches 10, 17 et 24/11/2019 de 10 H 00 à 18 H 30*
- *Les Dimanches 01, 08, 15, 22 et 29/12/2019 de 10 H 00 à 18 H 30.*

En vertu des articles L.3132-26 et L.3132-27 du Code du travail, chaque salarié, privé de repos dominical, percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération, normalement, due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent au temps travaillé ce jour-là, conformément à la législation sur le travail exceptionnel.

Si le repos dominical est supprimé avant une fête légale, le repos compensateur doit être donné le jour de cette fête.

Les organismes suivants ont été interrogés :

- *La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen Métropole Rouen, Dieppe, Elbeuf*
- *Les Syndicats CFTC, FO, CGT, CFE/CGC, CFDT Nord 76*
- *La Fédération Nationale de la Décoration*
- *Fédération du Commerce et de la Distribution*
- *L'Association ACACIA le Commerce en Scie d'AUFFAY.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces ouvertures exceptionnelles du dimanche pour les commerces de détail sur la Commune d'Auffay."

10°) 47EME RALLYE DE DIEPPE SAMEDI 11/05/2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. Hubert VERGNORY, Président de Dieppe Rallye, en date du 22/10/2018, sollicitant l'accord de la Commune pour le passage du 47^{ème} Rallye le Samedi 11/05/2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité, M. Georges LEGOUBEY votant contre, donne son accord.

11°) CONCOURS AGRICOLE DU VENDREDI 05/04/2019

COMPTE RENDU REUNION EN DATE DU 09/11/2018 A 18 H 30 A YERVILLE :
M. GERARD LARCHER
DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

a) Compte rendu Réunion en date du 09/11/2018 à 18 H 30 à Yerville

M. Gérard LARCHER donne le compte rendu de cette réunion.

b) Délibération n° 66/2018

Demande de Subvention Département

En 2018, le Département a attribué à la Commune, pour l'organisation du Concours Agricole, une subvention de 1 070 €. (Concours Simple Viande).

Le Conseil Municipal décide d'organiser, en 2019, un Concours Agricole simple (Viande) uniquement.

Le Conseil Municipal sollicite du Département, Service Agriculture, une subvention aussi élevée que possible pour l'organisation du Concours Agricole 2019 fixé au 05 Avril 2019.

12°) **DELIBERATION N° 67/2018**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT AUFFAY-TOTES : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE,
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ANNEE 2017**

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

" Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- *ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Commune d'Auffay.*

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération."

13°) **DELIBERATION N° 68/2018**

ASSURANCE : REMBOURSEMENT SINISTRES

Le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser les indemnités octroyées par l'assurance en remboursement des sinistres suivants subis par la Commune :

- a) Remplacement Moteur de Tintement de la Cloche n° 3 sur l'un des Jacquemarts de l'Église d'Auffay suite Orage du 24/05/2018.
Payé à la Société Biard-Roy, le 12/11/2018, 1 176,00 € TTC
Chèque, en date du 27/09/2018, de SMACL Assurances de 1 176,00 €*
- b) Bris de glace Services Techniques, en date du 24/01/2018
Payé à la SARL Appart à Neuf, le 21/06/2018, 87,60 € TTC
Chèque, en date du 10/10/2018, de SMACL Assurances de 87,60 €.*

14°) COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

- *Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le Procès-verbal du Conseil Communautaire, en date du 25/09/2018.*
- *Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur le Procès-verbal du Conseil Communautaire, en date du 08/11/2018.
Monsieur le Maire précise que M. Georges LEGOUBEY a été désigné, lors de ce Conseil Communautaire, Délégué Titulaire pour le Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie.*

15°) AFFAIRES DIVERSES

- a) Date prochain Conseil Municipal de Val-de-Scie : Samedi 05/01/2019 à 9 H 00 à la Mairie de la Commune Déléguée de Auffay
Monsieur le Maire précise qu'il est déconseillé, compte tenu de la jurisprudence, de modifier le lieu de la séance du Conseil Municipal.
- b) Commission des Finances de Val-de-Scie : Jeudi 10/01/2019 à 20 H 30 à la Mairie de la Commune Déléguée d'Auffay
Cette date va être revue car les vœux de la Communauté de Communes Terroir de Caux ont lieu en même temps.
- c) *Vœux du Conseil Municipal à Monsieur le Maire : Vendredi 11/01/2019 à 20 H 00 à la Salle des Fêtes de la Commune Déléguée d'Auffay*
- d) *Vœux de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal à la Population : Samedi 12/01/2019 à 11 H 00 à la Salle des Fêtes de la Commune Déléguée d'Auffay*
- e) *Vœux Commune Déléguée de Sévis : Vendredi 11/01/2019 à 18 H 00 à Sévis*
- f) *Vœux Commune Déléguée de Cressy : Samedi 12/01/2019 à 16 H 00 à Cressy*
- g) Date prochain Conseil Municipal de Val-de-Scie : Jeudi 24/01/2019 à 20 H 30 à la Mairie de la Commune Déléguée d'Auffay
- h) *Vœux du Personnel Communal à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal : Jeudi 17/01/2019 à 19 H 45 à la Salle des Fêtes de la Commune Déléguée d'Auffay*
- i) *Repas des Anciens organisé par le CCAS : Samedi 26/01/2019 à la Salle des fêtes de la Commune Déléguée d'Auffay*
- j) *Remise des prix des Illuminations de Noël : Samedi 16/02/2019 à 16 H 00 à la Grande Salle des Fêtes de la Commune Déléguée d'Auffay*
- k) *Association "Les Enfants de la Source" : Carnaval Scie, Saône et Caux le Samedi 23/03/2019 à Val de Saône*
- l) *Élections Européennes : Dimanche 26/05/2019*

16°) QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'invitation du Docteur DUTOT le Vendredi 21/12/2018 à 18 H à la Salle des fêtes d'Auffay à l'occasion de son départ en retraite.*
- *M. Gérard LARCHER donne des informations concernant les activités du Jumelage en 2019.
Mme BARTHELEMY, Mme POULET, Mme GOUPIL et Mme PATIGNY se sont rendues en Allemagne, début décembre, pour organiser la venue des Allemands du 30/05/2019 au 02/06/2019.*
 - *Arrivée des Allemands le 30/05/2019 au Jardin public*
 - *Visite d'Etretat le 31/05/2019 matin*
 - *L'après-midi visite du Musée "Au fil de la mémoire" à Bolbec*
 - *Le Samedi en famille avec repas le soir*
 - *Départ Dimanche.*

L'Association de Jumelage organise le 02/02/2019 un repas (25 €) à 20 H et le 03/03/2019, à la Salle des fêtes d'Auffay, un loto pour la fête des Grands-mères.

- *M. Olivier LETELLIER demande si l'adresse sur tous les papiers officiels doit être modifiée au 01/01/2019 du fait de la création de la Commune Nouvelle Val-de-Scie. Monsieur le Maire demande que l'on se renseigne, à nouveau, mais pour lui cela n'était pas nécessaire.*
- *M. Claude FRANC et Mme Virginie PELISSE demande à leurs collègues si les Altifagiens sont satisfaits des nouvelles illuminations dans la Ville. Monsieur le Maire réitère ses félicitations et rappelle qu'un budget de 8 000 € a été consacré pour ces acquisitions, montage compris.*
- *Avec émotion, Monsieur le Maire va bientôt clôturer la dernière séance du Conseil Municipal de la Commune d'Auffay.*

A cette occasion, il remet, aux Conseillers Municipaux, qui n'en possédaient pas, la Médaille de la Ville.

Il remercie tous les Conseillers Municipaux pour le travail accompli et souhaite qu'ils s'investissent dans la Commune Nouvelle de Val-de-Scie.

Il demande aussi de réfléchir au nouveau nom des habitants de Val-de-Scie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Président,

Les Membres,